

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°001

OBJET : FINANCEMENT DES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE POUR 2016 - CONTRAT 2016-2019

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse rappelle que Charlieu-Belmont Communauté est engagée depuis de nombreuses années (plus de 15 ans) dans une politique contractuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les conventions avec les structures telles Ressins Village, les MJC de Charlieu, St Denis de Cabane, Briennon, l'AFR de Pouilly Sous Charlieu, le multi-accueil « Les Enfants d'Abords » de Vougy et de Charlieu, les micros-crèches (Bulles de Mômes, L'Ile aux P'tits Mousses, Les P'tits loups, Lilo Lutins) sont arrivées à échéances au 31 décembre 2015 (délibérations N°2011-131 et N°2014-193). Néanmoins des conventions devront être élaborées pour la période 2016-2019 en lien avec le futur contrat enfance jeunesse en cours de montage avec la Caisse d'allocations Familiales. Pour permettre la continuité des actions menées par ces structures, il y a lieu de prévoir le versement d'un acompte au 1^{er} février 2016, qui intègrera le financement global conventionné en 2016 soit un acompte comme suit :

STRUCTURES	Montant	Date de versement
Les enfants d'abord Vougy	15 154 €	
Les enfants d'abord Charlieu	21 692€	
Micro crèche Bulles de Mômes	3 000 €	
Micro crèche L'Ile au P'tits Mousses	3 000 €	
Micro crèche Les P'tits Loups	3 000 €	
Micro crèche Lilo Lutins	3 000 €	1 ^{er} février 2016
AFR	7 390 €	
MJC Briennon	Accueil de Loisirs = 4 742 € Accueil Jeunes = 13 201 €	
MJC Charlieu	Accueil Jeunes = 8 804 € Accueil de Loisirs = 13 500 € - PAEJ = 4 500 €	
MJC Saint Denis de Cabanne	Accueil de Loisirs = 8385 € - Accueil Jeunes = 3457 €	
Ressins Villages	Accueil de Loisirs = 16 386 € Accueil Jeunes = 5065 €	
TOTAL	134 276 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire,

- Décide le versement des subventions telles que présentées ci-dessus,
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**2-9 JAN. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGÉE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160129-N2016-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2016

Publication : 29/01/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAU René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°002

OBJET : DEPOT DETR 2016 – CHAUFFERIE COMMUNE BATIMENT LES HALLES A CHARLIEU

M. le Président présente aux conseillers communautaires le projet qui prévoit de rassembler en une seule chaufferie les systèmes de chauffage du cinéma, de la salle de spectacle « les halles » et de la médiathèque intercommunale soit une surface totale à chauffer d'environ 1 350m². Le bâtiment est situé au cœur du centre historique de Charlieu, sur la place principale.

Cette opération sera exemplaire dans sa démarche environnementale. En effet plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis, il s'agit d'apporter un meilleur confort aux usagers grâce à l'ajout d'une sonde CO2 sur la centrale de traitement de l'air mais aussi de réduire la consommation d'énergie, donc un gain sur le budget de fonctionnement de la collectivité chaque année (entre 20 et 25% d'économies d'énergie estimés).

Par ailleurs complètement intégré à la démarche de mutualisation (le tènement immobilier abrite des services communaux et intercommunaux ouverts à la population), ce projet permet de partager les coûts d'abonnement en gaz et de réduire le coût d'entretien et la maintenance ;

Le Service d'Assistance à la Gestion de l'Energie du SIEL a réalisé une étude très précise des coûts et du retour sur investissement estimé. Le projet s'élève ainsi à 93 000 € et peut prétendre à une DETR au titre des travaux sur les économies d'énergie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de chaufferie commune au bâtiment les halles à Charlieu pour un montant prévisionnel de 93 000 € HT.
- Demande à M. le Président de déposer un dossier de DETR pour 2016 en sollicitant un financement de l'Etat à hauteur de 35 %.
- Dit que les dépenses et les recettes liées à ce projet seront inscrites en investissement au budget principal 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 JAN 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

N° 20160129-N2016-002-DE

M. René VALORGE

Reception par le préfet : 29/01/2016
Publication : 29/01/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil SEIZE****Le 27 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°003**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA SOLUTION DE
DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS MISE A DISPOSITION
GRATUITEMENT PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

La Communauté a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire,

- Accepte l'adhésion au dispositif,

- Autoriser Monsieur le Président à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **05 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160205-N2016-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAÏL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°004

OBJET : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016, à la Communauté de Communes d'engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2015 (article L 1612-1 du CGCT).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés en 2015 comme suit :
 - o Programme 11 du budget déchets ménagers Belmont de la Loire:
 - 2188-11 : 14 000 €

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **04 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160204-N2016-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2016
Publication : 04/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°005

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Président informe le conseil du caractère obligatoire et annuel d'un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la logique du droit à l'information et au renforcement de la démocratie territoriale prévus par la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il permet aussi à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur la stratégie financière.

Différents éléments objectifs et financiers ont été transmis à chaque conseiller communautaire.

M. FRACHISSE présente les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sous forme d'avis sur les éléments suivants :

- les taux de fiscalité 2016 (CFE, TH et TFNB) :
M René VALORGE rappelle qu'il convient de déterminer l'évolution de ces taux pour établir le budget. L'assemblée vote le principe de maintien des taux suivants : taux CFE à 22,79 %, taux de TH à 9,53 % et taux de TFNB à 1,89 %.
- Abattements TH (effet 2017):
Le conseil décide de supprimer l'abattement général à la base à 2 % (34 pour et 1 contre) et de maintenir l'abattement spécial à la base à 5 %.
- Endettement :
Le conseil souhaite qu'aucun autre emprunt ne soit souscrit hormis celui prévu pour le THD lors de l'établissement des budgets primitifs 2016.
- la priorisation des programmes d'investissement :
Mme Camille POURROY présente les principaux programmes d'investissement à l'assemblée (la liste complète avait été envoyée à chacun avec la convocation). Le Conseil Communautaire rend un avis favorable aux programmes présentés (cf annexe à la délibération).

- Enveloppe manifestations d'intérêt communautaire :
Le Conseil souhaite établir l'enveloppe à 24 000 € pour l'année 2016 au lieu des 27 000 € de l'année précédente. Les demandes ne respectant pas les critères du règlement d'attribution des subventions en seront donc exclues et examinées au coup par coup en Conseil Communautaire.
- Participation à l'Office de Tourisme :
La somme de 190 000 € a été retenue comme subvention à verser à l'office de tourisme. Le changement de la climatisation sera à financer pour environ 6 000 € en investissement sur budget communautaire.
- Subvention amicale du personnel :
M Pascal DUBUIS souligne l'implication des agents dans la collectivité et la qualité de leur travail. L'enveloppe est maintenue à 7 200 € pour l'année 2016 à l'unanimité.
- Volet « ressources humaines » :
M Pascal DUBUIS fait une présentation de l'évolution de la masse salariale et de l'organigramme. Les différents budgets sont présentés. Celui concernant les déchets ménagers de Belmont a fortement augmenté suite à la mise en place de la RGI sur le Canton de Belmont. Il souligne la forte implication des agents dans leurs missions. 4 évolutions de grades sont soumis au vote du Conseil. Les secteurs à enjeux pour 2016 sont identifiés : déchets ménagers, ADS et enfance jeunesse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016 qui servira de base à l'élaboration des différents budgets primitifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**16.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160216-N2016-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 16/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAÏL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°006

OBJET : CONTRAT GAZ

Une consultation a été engagée pour l'approvisionnement en gaz de certains bâtiments.

Offre GAZ Synthèse annuelle

	Coût fixe annuel pour l'ensemble des sites	Coûts annuel selon les consommations pour l'ensemble des sites	Total annuel
GEG Grenoble	2 659.56	14 612.66	17 272.22
E.D.F	1 199.88	17 395.78	18 595.66
ANTARGAZ	3 523.68	12 404.92	15 928.60
GAZ DE BORDEAUX	3 867.76	10 826.23	14 693.99

Compte tenu des offres présentées la communauté peut compter sur des économies de l'ordre de 3 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Retient la société Gaz de Bordeaux et autorise M. le Président à signer un contrat avec ce fournisseur jusqu'au 30 juin 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **09 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.


 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Le Président de la Communauté
 de Communes
 042-200035202-20160209-N2016-006-DE
 Accusé certifié exécutoire
 M René VALORGE
 Réception par le président : 09/02/2016
 Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, MFAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAÏL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°007

OBJET : CONTRAT ELECTRICITE

Une consultation a été engagée pour l'approvisionnement en électricité de certains bâtiments.

Offre électricité synthèse 3 ans

Fournisseur	TOTAL (fixe + conso)
G.E.G.	37 017.18
E.D.F	38 384.18

Compte tenu des offres présentées la communauté peut compter sur des économies de l'ordre de 1 500 € ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Retient la société GEG pour la fourniture d'électricité de l'unité de traitement des boues pour 3 ans à compter du 1^{er} mars 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 09 FEV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAİL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°008

OBJET : CESSIION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AU SIEL SELON LES MODALITES DE LA 3^{EME} PERIODE DES CEE

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que dans le cadre des opérations réalisées par la Communauté de Communes, potentiellement génératrices de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), le dépôt et la valorisation des CEE correspondants peuvent être assurés par le SIEL. Une convention doit être signée pour le transfert de ces CEE de la Communauté de Communes au SIEL.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte de transférer au SIEL l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les opérations concernées.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés et toutes pièces à venir.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016

Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°009

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE LE LONG DU DEPOT TECHNIQUE A CHARLIEU

M. le Président explique que le bâtiment des services techniques communautaires situés à Charlieu dispose d'une entrée avec un accès par la rue Rouiller avec possibilité d'un 2^{ème} accès en bout de hangar qui donnait sur le boulevard. Cette sortie empruntait une parcelle achetée depuis par l'ADAPEI qui vient de commencer des travaux. Afin de permettre une circulation dans le hangar (tout en longueur) il est proposé de créer une sortie qui reviendrait longer le bâtiment. Pour ce faire la Ville de Charlieu, par délibération de son conseil municipal en date 14 janvier 2016, accepte de céder à la communauté les parcelles AP N° 452 et 412 pour un euro (l'avis des domaines a été sollicité par la Ville et a déterminé une valeur vénale à 36 € HT le m²). Cette vente pourrait être passée par acte authentique en la forme administrative.

M. le Président fait observer que ces parcelles mesurent 2 885 m² et 18 m² et pourront à l'avenir servir également d'emprise pour la future voie verte.

Conformément à la délibération 2014-120, Madame Isabelle DUGELET représentera la Communauté de Communes dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Président en la forme administrative.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Décide de procéder à l'acquisition des parcelles AP 452 et AP 412 pour un euro à la Ville de Charlieu,
- Prévoit que l'acte soit réalisé en la forme administrative.
- Autorise Madame la 1^{ère} Vice-président à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09 FEV 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


 Le Président de la Communauté
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 de Communes

042-200033202-20160209-N2016-009-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE
Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°010

OBJET : MISE A JOUR ANNUELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines, explique qu'il appartient à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le tableau des effectifs et les modifications prévues pour les avancements de grade prévus au 1^{er} juillet 2016 sous réserve de l'avis de la CAP.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°011

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC ROANNAIS TOURISME

M ; le Vice président en charge du tourisme rappelle qu'une convention en date du 1^{er} janvier 2013 prévoit un financement de la structure Roannais Tourisme par Charlieu-Belmont Communauté pour un montant compris entre 0,63 € et 0,81 € par habitant. En 2016, il est proposé de reconduire 0.73 € par habitant et ainsi prolonger la convention initiale pour un an jusqu'au 31 décembre 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec Roannais Tourisme,
- Décide le maintien de la contribution à hauteur de 0.73 € par habitant.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**11 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160211-N2016-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2016

Publication : 11/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, MFAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°012

OBJET : CONVENTION 2016 AVEC L'OFFICE DE TOURISME : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

M. le Vice Président en charge du tourisme rappelle que par une convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1^{er} janvier 2014.

Concernant l'article 4 relatif au financement, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement de ses différentes missions. Une subvention de fonctionnement forfaitaire est allouée par la collectivité à l'office de tourisme chaque année. Le présent avenant vise à fixer son montant pour l'année 2016. Considérant les moyens nécessaires à l'office de tourisme pour 2016, le montant de 190 000 e est proposé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme et fixer la participation 2016 à 190 000 €.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**09 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°013

OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ZONES

M. le Vice président rappelle qu'un marché d'entretien des zones avait été passé en 2014 pour 1 an renouvelé une fois. Arrivé désormais à son terme il y a donc lieu de relancer une consultation. Ce marché de prestations de services est évalué à 130 000 € HT sur les 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016.

La consultation concerne l'entretien paysager des zones d'activités intercommunales de Charlieu Belmont Communauté :

- Z.A à Briennon
- Z.A à Pouilly sous Charlieu
- Z.A à St Nizier sous Charlieu
- Z.A à St Denis de Cabanne
- ZA à Charlieu+ abattoirs
- ZA à Cuinzier
- ZA à Belmont de la Loire
- ZA de Pouilly sous Charlieu /extension

Les critères de jugement des offres sont :

- 1) Le prix. (40 %)
- 2) La valeur technique de l'offre. (40 %)
- 3) La technique environnementale. (20 %)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer le marché après analyse des offres en commission d'examen des plis et ce dans la limite de 130 000 € HT.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**09.FEV. 2016**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Le Président de la Communauté
de Communes**

Accusé certifié exécutoire

M. René Valorge
Publication : 09/02/2016

0421200635202-201602094N2016-013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, MFAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAÏL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°014

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LES CONSEILS EN ARCHITECTURE SUR LES ZA

Un marché à bon de commande a été passé en 2012 avec l'Atelier Ligérien des Paysages « ALPAGES » et ce pour une durée de 3 ans (délibération N°2012-034).

Ce marché consiste en l'étude, le conseil et l'assistance en urbanisme, architecture et paysage pour les 7 zones d'activités de la Communauté de Communes.

Ce marché à bon de commande était composé comme suit :

- une prestation à 500 € HT, prix unitaire, pour l'instruction du dossier depuis les locaux du prestataire, avec un maximum de 10 consultations
- une prestation à 700 € HT, prix unitaire, pour l'instruction du dossier avec déplacement sur le site, avec un maximum de 10 consultations
- une prestation à 700 € HT, prix unitaire, pour l'instruction des projets propres à la Communauté de Communes, avec un maximum de 10 consultations

Au terme de ce marché, 6 interventions ont été effectuées par ALPAGES, pour un montant total de 3 800 € HT.

La durée de ce marché à bon de commande n'étant que de 3 ans, il est proposé de passer un avenant d'un an maximum avec le prestataire et ainsi le marché se terminera le 12 juillet 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer un avenant d'un an au marché de conseils en architecture sur les Zones d'activités.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**09.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, MFAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAÏL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°015

OBJET : CONVENTION OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION SUR LE ROANNAIS AVEC LE POLE D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES RURAUX

M. le Vice président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'avait été rendu un avis favorable pour permettre la poursuite de cette action en abondant une partie du dispositif (conseil 16 juillet 2015). En effet la mise en œuvre d'une Opération Rurale Collective (ORC), aujourd'hui nommée Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCMMR), en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, véritable outils au service d'une dynamique de développement s'inscrit dans l'axe 1 de la charte de Pays : « Faire du Roannais un espace économique à Haute Valeur Ajoutée ».

L'opération s'organise autour de trois objectifs prioritaires :

- Renforcer l'organisation commerciale et artisanale du territoire autour des bassins de vie.
- Renforcer l'identité du territoire et développer une offre en direction des touristes.
- Accompagner les reprises et réactivations d'activités dans le Pays Roannais.

La convention soumise au conseil a pour objet de préciser les actions soutenues par l'apport de la subvention accordée par Charlieu-Belmont Communauté à Roannais Pays de Rhône-Alpes pour la mise en place de l'action 2 « Soutien aux entreprises pour une meilleure qualification de l'offre commerciale et artisanale » de la tranche 3 de l'OCMMR du Roannais et ses modalités de paiement.

Les projets d'investissement des entreprises commerciales et artisanales doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes pour être subventionnés :

- Rénovation de vitrines
- Equipements destinés à assurer la sécurité des entreprises
- Aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et Personnes à Mobilités Réduites (PMR)
- Investissements relatifs à la modernisation des locaux d'activité, des équipements professionnels ainsi que les véhicules de tournées (neuf ou occasion)

Le montant de la subvention attribuée par Charlieu-Belmont Communauté pour la mise en place de l'action 2 « Soutien aux entreprises pour une meilleure qualification de l'offre commerciale et artisanale » de la troisième tranche de l'OCMMR du Roannais serait fixé à 38 441 €.

Le versement des sommes dues au PETR s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 19 220,50 € en 2016
- 19 220,50 € en 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention avec le Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux qui notamment prévoit le financement de la 3^{ème} tranche à hauteur de 38 441 € (répartis sur 2 ans).
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 09 FEV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016

Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°016

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE ST DENIS DE CABANNE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire avait fixé le prix de vente des terrains viabilisés en Zone Intercommunale à 11,50 € HT le m². Ce prix de vente à 11,50 € HT le m² concernait donc les premiers terrains aménagés sur les Zones d'Activités Intercommunales de l'ex Pays de Charlieu.

Toutefois pour la zone de St Denis, hormis la parcelle A 1139, les autres terrains disponibles ont fait l'objet de travaux d'aménagement depuis (extension) et ainsi un nouveau tarif avait été fixé en 2013 à 15 € HT le m². Il conviendrait de différencier le prix de vente de la parcelle A 1139 des autres terrains de la zone.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le prix de vente de la parcelle A 1139 située sur St Denis de Cabanne à 11,50 € HT le m² considérant que celle-ci n'a pas fait l'objet de nouveaux aménagements.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**09 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°017

OBJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA LUDOTHEQUE

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population rappelle les différentes étapes de la réflexion conduite en 2015 sur le projet de développement de la ludothèque et l'extension de ce service à l'ensemble du territoire suite au départ de la ludothèque de la CAF sur Charlieu en décembre 2014.

Désormais le Conseil doit se prononcer sur :

- l'achat de jeux : 25 000 € financés à 80 % par la CAF.
- l'achat d'un véhicule adapté au transport de jeux : 44 500 € financés à 80 % par la CAF.
- le fonctionnement du service avec des tournées

Par ailleurs il est convenu que le service devra travailler sur la mise en place d'un catalogue informatique. Et parallèlement à une extension du service une augmentation de l'adhésion à la ludothèque sera à prévoir notamment si un service de tournées se mettait en place.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de l'acquisition en 2016 un stock de jeux complémentaires pour 25 000 € TTC,
- Valide l'acquisition d'un bus de livraison pour un montant maximum de 44 500 € TTC,
- Prévoit l'organisation de tournées fixes et donc planifiées entre chaque période de vacances, et pour ce faire autorise le Président à recruter un emploi aidé à 22 heures hebdomadaires pour un an renouvelable une fois à compter de la préparation de la mise en service des tournées.
- Dit que l'ensemble des dépenses sont prévues au budget annexe enfance et jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09.FEV. 2016**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016

Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAU René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°018

OBJET : AVENANT MARCHE PO POUR AFFRANCHISSEMENT

Monsieur le Vice-Président en charge des ordures ménagères explique que dans le cadre de l'option 3 : « Gestion de la facturation de la Redevance », les parties ont convenu que les frais d'affranchissement des factures envoyées aux usagers seraient pris en charge par la Communauté de Communes pour les années 2015 et 2016. La mise sous pli et l'envoi restent à la charge de Plastic Omnium.

Cette prise en charge prend effet à la signature du présent avenant pour l'ensemble des factures envoyées en 2015 et 2016 au prix forfaitaire unitaire indiqué ci-après :

Prix forfaitaire unitaire d'affranchissement par facture envoyée : 0.55 € HT/U

Considérant le nombre de factures annuelles prévisionnel de 9 337, le montant total de l'avenant s'élève à 10 270.70 € HT. M Henri GROSDENIS ajoute que ce montant devrait être pris en charge en partie par le Trésor Public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 de gestion de la facturation de la redevance avec Plastic Omnium.
- Dit que les dépenses et les recettes induites seront imputées au budget annexe déchets ménagers pays de Charlieu

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**09 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160209-N2016-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2016
Publication : 09/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°019

OBJET : DIVERS DEMANDES DE SUBVENTION AELB 2016 (SPANC)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des possibilités de dépôt de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 2016 :

- Demande de subvention pour le soutien à la finalisation des diagnostics de l'existant : environ 160 contrôles soit $94 * 160 = \underline{15\ 040\ €\ TTC}$,
- Demande de subvention pour le traitement administratif des diagnostics réalisés avant le 1^{er} juillet 2012 : 1 050 dossiers soit $\underline{4\ 864\ €\ TTC}$
- Demande de subvention pour l'animation et la coordination de la subvention réhabilitation : 50 dossiers soit $50 * 240 = \underline{12\ 000\ €\ TTC}$
- Demande de subvention pour les contrôles des dispositifs neufs et en réhabilitation : 60 dossiers soit $60 * 167 = \underline{10\ 020\ €\ TTC}$

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à déposer les 4 dossiers de subventions présentés ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe SPANC en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**16.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160216-N2016-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016
Publication : 16/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 27 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 janvier 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

N°2016/N°020

OBJET : THD – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Vice-Président en charge des finances explique qu'afin de financer la part non couverte par le secteur concurrentiel la Caisse des Dépôts et Consignations a été sollicitée comme suit : un prêt de 750 000 en 2016 – de 750 000 € en 2017 - de 750 000 € en 2018 - de 600 000 € en 2019 – de 600 000 € en 2020.

Pour 750 000 € au taux de 1,75 % (principe taux révisable livret A + 1 point) sur 40 ans :

- Echéances trimestrielles et amortissement constant : 262 424.69 € d'intérêts
- Echéances trimestrielles et échéances constantes : 292 347.05 € d'intérêts
- Echéances semestrielles et amortissement constant : 264 628.52 € d'intérêts
- Echéances semestrielles et échéances constantes : 294 612.37 € d'intérêts

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant global de 3 450 000 € décomposé en 5 prêts (à titre indicatif : 750 000 € en 2016 – de 750 000 € en 2017 - de 750 000 € en 2018 - de 600 000 € en 2019 – de 600 000 € en 2020) avec une durée d'amortissement de 40 ans.
- Retient la solution la moins coûteuse en intérêts à savoir échéances trimestrielles et amortissement constant du capital,
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
 - Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
 - Typologie Gissler : 1A
- Le taux de commission d'instruction est établi à 0,06 % du prêt,
- Autorise le Président à signer la convention de prêt (caractéristiques jointes à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**16 FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160216-N2016-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016
Publication : 16/02/2016